

CE du 19 avril 2010

La réunion CE s'est tenue, ce matin, en présence des élus CFDT, Janine Ricoti (secrétaire adjointe du CE) – Patrice Corrihons – Guy Dekerle – Jean-Baptiste Etcheto – Paul Jasper – Denis Lacourcelle – Emmanuel Vidal (secrétaire du CE) et du représentant syndical CFDT Alain Darmendrail.

Plan de charge :

Charge pour les 5 mois à venir :

A ce jour, le potentiel de l'usine est de 552 spécifiques fabrication + 2 Latelec pour 73 400 heures (sans les jours de chômage).

avril 2010	mai. 2010	juin 2010	juillet 2010	Septembre 2010	Octobre 2010
61 500 H	62 500 H	65 900 H	69 300 H	71 600 H	71 600 H

Le chômage partiel se terminera en mai. A partir de juin, afin de combler la différence entre le potentiel et la charge, la Direction Générale envisage :

- du délestage d'Argenteuil vers Biarritz pour environ 20 personnes,
- la récupération de travaux électriques en provenance de Mérignac,
- de la charge d'Argonay,
- le rapatriement du T5F900 de Latécoère (Toulouse). Des salariés iront faire du training. Toutefois, la décision d'affecter ce tronçon à Biarritz n'est pas encore prise.

Des contrats pièces rechanges Rafale vont nous apporter de la charge : l'armée a passé commande de 5 ensembles " porte-moteur " et 1,5 ensemble " élevons ".

En juin toujours, 30 spécifiques fabrication seront en déplacement à Argenteuil (18) et Mérignac (12).

Lors du CCE, la DG a annoncé ce que nous savions depuis le Conseil d'Administration du 7 mars concernant les commandes Falcon : 98 annulations en 2009 + 65 reports après 2014. Le carnet de commandes Falcon est de 241 avions au niveau société. Biarritz étant en amont dans le cycle de production, la Direction locale a confirmé qu'il restait 139 Falcon à fabriquer à Biarritz soit environ 1 an ½ de plan de charge Falcon.

Rapport médical : La CFDT a interrogé le médecin sur les fibres des matelas d'isolation Jehier. Le médecin a déclaré que les fibres ne seraient pas bio-persistantes et seraient bio-solubles. En clair, elles seraient inoffensives. Nous demanderons à ce que beaucoup plus de précisions nous soient apportées afin de rassurer pleinement les salarié(e)s qui travaillent à la pose de ces matelas ainsi que ceux du câblage. Nous pourrions aussi envisager la mise en place rapide d'un dispositif qui permette de diminuer la température à l'intérieur des avions.

Investissements : La société va faire l'acquisition de dispositif d'alarme vibrante pour les mal entendants. Les personnes désireuses d'en bénéficier doivent se signaler.

Budget CE : La CFDT, par sa signature de l'accord annuel 2010, a permis d'ouvrir la voie vers l'harmonisation du statut non-cadres cadres par le passage de 40,19 € à 55 € de la participation de la société à la couverture complémentaire des non-cadres et que la CE dispose également d'une ressource supplémentaire d'un peu moins de 140 000 €.

Les adhérents de la section CFDT de Biarritz ont proposé que cette somme soit consacrée à l'amélioration des aides chèques vacances. Ainsi, par rapport à 2009, les aides chèques vacances vont bénéficier d'un bonus de :

- **180 €** pour les salarié(e)s de la tranche T1,
- **130 €** pour les salarié(e)s de la tranche T2,
- **90 €** pour les salarié(e)s de la tranche T3,
- **50 €** pour les salarié(e)s de la tranche T4,
- **20 € pour le forfait enfant** Il était de 60 € en 2009. **Il est porté à 80 € par enfant** jusqu'aux 19 ans de l'enfant inclus.

Aides Chèques vacances après signature de l'accord annuel 2010			
	Impôt sur les revenus soumis au barème (14)	Si plan d'épargne chèques vacances	Sans plan d'épargne chèques vacances
T1	< ou = 934 €	620 € (en 2009) + 180 € = 800 €	440 € (en 2009) + 180 € = 620 €
T2	> 934 € et < ou = 1556 €	460€ (en 2009) + 130 € = 590 €	320 € (en 2009) + 130 € = 450 €
T3	> 1556 € et < ou = 2333 €	340 € (en 2009) + 90 € = 430 €	230 € (en 2009) + 90 € = 320 €
T4	> 2333 €	230 € (en 2009) + 50 € = 280 €	140 € (en 2009) + 50 € = 190 €

Le montant global du bonus distribué sous forme de chèques vacances est de 133 560 €

Une distribution égalitaire (le même bonus dans chaque tranche) aurait été socialement injuste et fiscalement condamnable. En effet, l'URSSAF nous impose de respecter des critères sociaux dans la distribution des chèques vacances. C'est pourquoi nous avons opté pour une augmentation différenciée, dans chacune des tranches, juste socialement et fiscalement irréprochable. Ainsi, **la tranche T1**, celle des salariés payant le moins d'impôts **se voit affecter pratiquement la moitié du bonus CFDT (49,06% des 133 560 €)** alors qu'elle représente moins du tiers des salariés. Les 2 premières tranches **T1 et T2 totaliseront pratiquement 75 % du bonus CFDT.**

Tranche ANCV	Nombres d'inscrits dans la tranche	Augmentation de l'aide	Nombre d'enfants par tranche	Augmentation chèques vacances par tranche forfait enfant compris	Pourcentage du bonus CFDT de 133 560 € affecté à chaque tranche forfait enfant compris
T1	311	180 €	477	65 520 €	49,06 %
T2	226	130 €	159	32 560 €	24,38 %
T3	162	90 €	106	16 700 €	12,50 %
T4	302	50 €	184	18 780 €	14,06 %

Le budget rectificatif proposé par les élus CFDT au CE a été voté par eux seuls. Les autres élus se sont abstenus ou ont voté contre. Il va sans dire que leurs organisations syndicales n'ayant pas signé l'accord annuel 2010, les autres élus ont eu toutes les peines du monde à se positionner par rapport à une mesure qui existe malgré eux. En effet, sans la signature de l'accord annuel 2010 par la CFDT, il n'y aurait pas eu de bonus chèques vacances cette année et les suivantes.

La voie ouverte vers l'harmonisation en matière de couverture complémentaire maladie du statut non-cadres et cadres obtenue grâce à l'accord annuel 2010 signé par la CFDT et le bonus CFDT chèques vacances sont des acquis sociaux.